

aMIANTE

Tout savoir avant de réaliser des travaux de rénovation



Qu'est-ce que l'amiante ?

De 400 à 500 fois moins épaisses qu'un cheveu (la "fibre" de chrysotile a un diamètre total de l'ordre de 0,1 à 1 µm), les fibres d'amiante sont invisibles dans les poussières de l'atmosphère.

Inhalées, elles peuvent se déposer au fond des poumons et provoquer des maladies respiratoires graves, voire des cancers broncho pulmonaires.

Interdit depuis 1997, l'amiante reste pourtant présent dans de nombreux bâtiments et équipements construits avant cette date.

Valeur à ne pas dépasser : 10 fibres par litre d'air

Exemples de travaux sur des matériaux amiantés générant une pollution

Matériaux	Travaux	Poussières d'amiante f/L d'air
Toiture fibrociment	Démoussage par grattage	820 f/L d'air
Canalisation	Démontage manuel	2 677 f/L d'air
Enduit, plâtre	Ponçage, sciage	5 226 f/L d'air
Dalles de sol	Arrachage manuel	787 f/L d'air
Ardoises	Retrait, découpage	741 f/L d'air
Cloison sèche, isolant	Démontage, sciage	5 146 f/L d'air

Chiffres issus de la base Scol@amiante - <https://scolamiante.inrs.fr>

Où peut-on trouver de l'amiante ?

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux de construction, compte tenu de son faible coût comme de ses propriétés isolantes et résistantes au feu. La présence d'amiante est probable dans les bâtiments dont le permis de construire a été déposé **avant le 1^{er} janvier 1997**.

Des fondations à la toiture, en extérieur comme en intérieur, l'amiante se retrouve notamment dans :



Et aussi dans :

- Les joints de dilatation
- Les flocages, calorifugeages
- Les enduits, les plâtres
- Les peintures intérieures et extérieures
- Les conduits de cheminée
- Les joints d'insert de cheminée
- Les convecteurs électriques
- Les canalisations d'eaux pluviales et usées

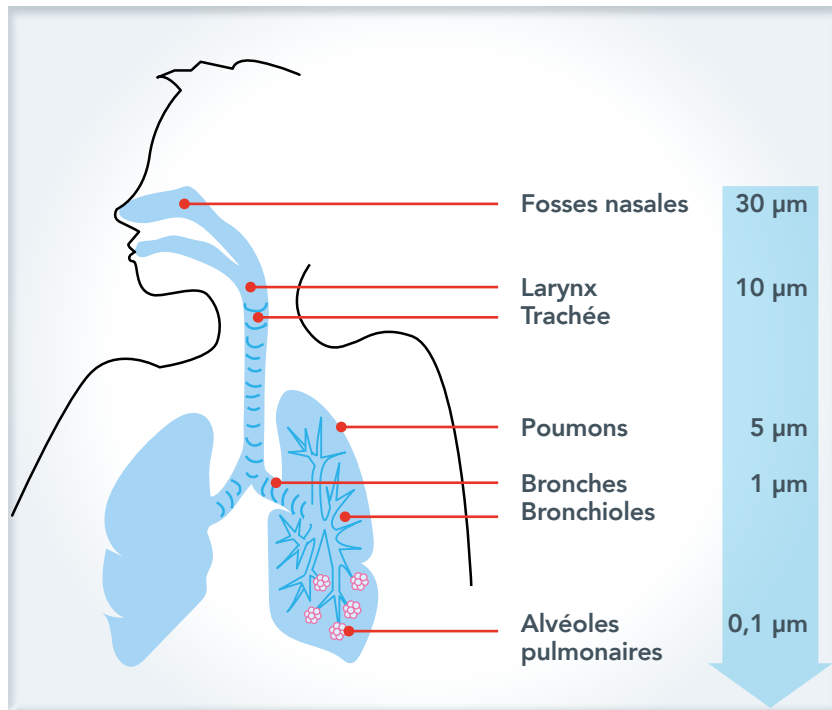
L'amiante, des risques réels pour votre santé et pour l'environnement

Toute intervention dans un matériau contenant de l'amiante génère une poussière qui pollue votre environnement, pénètre et reste dans les poumons.

Ces travaux doivent donc être réalisés par des professionnels, formés et équipés de matériels, permettant d'éviter la contamination de vos bâtis.

Respirer des fibres d'amiante peut provoquer l'apparition de maladies graves dont certains cancers, qui peuvent apparaître plusieurs dizaines d'années après l'exposition.

Impact des poussières sur l'organisme (taille en micron)



Que faire avant de réaliser des travaux de rénovation ?

Consultez le diagnostic "Amiante" remis lors de l'acquisition de votre bien. Mais attention, ce document ne recense pas tous les matériaux contenant de l'amiante dans votre bâti.

Faites appel à un opérateur de repérage certifié qui vous conseillera, selon les travaux envisagés, sur les matériaux à repérer.

Si vous êtes locataire, demandez le dossier technique amiante du bien à votre propriétaire ou son représentant.

Après travaux, que faire de vos matériaux amiantés ?

Tous les déchets d'amiante sont dangereux et ils ne peuvent pas être recyclés.

Ils doivent suivre une filière d'élimination adaptée et leur transport doit respecter des conditions particulières permettant d'éviter que des fibres ne se dispersent ou ne s'envolent.

Avant toute manipulation ou transport, renseignez-vous auprès de votre plateforme de valorisation des déchets.

Outre les risques sur la santé pour vous et vos proches, ne pas respecter ces règles de sécurité expose à des sanctions (administratives et pénales).



CONTACT

Directe Bretagne

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

Immeuble Le Newton
3 bis avenue Belle Fontaine
35517 CESSON SEVIGNE CEDEX

bret.amiante@direccte.gouv.fr

EN SAVOIR PLUS

[https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/
prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/
article/amiante](https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/article/amiante)

www.inrs.fr

